

Devenir formateur.rice.s accrédité.e.s

Qu'est-ce qu'un.e formateur.rice accrédité.e ?

Seréna Québec existe depuis 1955 et œuvre en grande partie grâce à des formateur.rice.s ou couples-formateurs accrédité.e.s bénévoles dévoué.e.s qui sont présent.e.s un peu partout au Québec et qui font la promotion et l'enseignement de la méthode symptothermique.

Engagement bénévole

Chaque formateur.rice accrédité.e doit:

- Être membre en règle de l'organisme;
- Respecter les règlements généraux (Statuts et Règlements) et politiques de l'organisme en vigueur;
- Supporter l'organisme dans la promotion de la méthode symptothermique;
- Supporter l'organisme dans l'enseignement de la méthode symptothermique (offrir au moins un atelier par an).

Avantages

- ✓ Développer ou parfaire votre expérience en animation et en enseignement
- ✓ Partager votre expérience et votre apprentissage
- ✓ Encourager une meilleure autonomie et prise de pouvoir en fertilité et gestion naturelle de la santé
- ✓ Découvrir un engagement bénévole qui mise sur l'entraide par les pairs, dans un cadre de santé intégrative, d'éducation populaire et de rigueur scientifique
- ✓ Approfondir vos connaissances en santé reproductive avec une approche scientifiquement prouvée et supportée par une équipe d'experts-conseils
- ✓ Suivre une formation continue, reconnue dans votre domaine professionnel (s'il y a lieu)
- ✓ Favoriser votre réseautage
- ✓ Être membre du seul organisme spécialisé en fertilité naturelle reconnu par le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec... et participer à son avenir !

Programme et contenu de la formation¹

Durée/Contenu : 45 heures

- Contenu théorique et pratique, étude de cas spécifiques, utilités de la MST et mises en contexte (15 heures en classe)
- Lectures et exercices complémentaires (15 heures)
- Atelier d'observation (3 heures)
- Examen théorique (4 heures)
- Atelier supervisé (4 heures)
- Accompagnement personnalisé (4 heures)

¹ Formation de niveau collégial, universitaire et formation continue pour professionnel.le.s de la santé, santé alternative ou périnatalité.

Processus d'accréditation

En plus de répondre aux exigences nommées dans les règlements généraux (Statuts et Règlements), la personne ou le couple sélectionné.e pour être aspirant.e.s au titre de formateur.rice bénévole accrédité.e doit :

1. Avoir appris la méthode symptohermique dans un atelier offert par Seréna Québec;
2. Être membre² de Seréna Québec (cotisation annuelle de 5\$ par personne);
3. Avoir informé l'organisme de son intérêt à devenir formateur.rice bénévole accrédité.e à l'adresse suivante: coordination@serenaquebec.com ou via l'un de nos formulaires envoyés après la participation à un atelier;
4. Avoir complété le formulaire d'intention (envoyé à toutes les personnes sur la liste mentionnée au point 3 lors de l'ouverture d'une nouvelle cohorte de formateur.rice.s);
5. Faire parvenir au moins 3 de ses propres graphiques complétés à la coordination à l'adresse suivante: coordination@serenaquebec.com;
6. Avoir été officiellement sélectionné.e comme aspirant.e et reçu la confirmation par courriel avec toutes les informations sur la formation (dates et informations détaillées);
7. Participer à la formation³ des aspirant.e.s de 2 jours⁴ et faire les lectures et exercices demandés;
8. Étudier et réussir l'examen théorique avec une note de passage d'au moins 80%;
9. Participer à un atelier d'apprentissage (observation de l'approche pédagogique);
10. Donner un atelier d'apprentissage supervisé (évaluation finale, doit avoir réussi l'examen théorique au préalable);
11. Lorsque l'aspirant.e remplit tous les critères de réussite:
 - chaque formateur.rice reçoit une lettre officielle d'accréditation;
 - une présentation officielle est diffusée via l'Infolettre aux membres et utilisateurs de Seréna Québec, sur notre page officielle et nos groupes Facebook;
 - tous les formateur.rice.s accrédité.e.s sont présenté.e.s sur notre site web dans la section **Formateur.rice.s bénévoles accrédité.e.s (à venir)**.
12. Délai recommandé pour compléter l'accréditation: 3-6 mois après le jour 2.

Info : coordination@serenaquebec.com
514-273-7531, 1-866-2SERÉNA
www.serenaquebec.com

² En plus de soutenir la mission de l'organisme et vous donner le droit de vote lors de l'AGA, être membre en règle vous donne accès au dossier de partage en ligne des Aspirant.e.s (Drive), au groupe privé des Membres de Seréna Québec sur Facebook et à l'Infolettre des membres.

³ Cette formation est offerte sans frais aux candidat.e.s retenu.e.s au titre d'aspirant.e.s.

⁴ Les dépenses suivantes sont remboursées selon la politique de remboursement en vigueur : déplacement, repas (lors de déplacement), hébergement et frais de gardiennage.